

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **12 (1876)**

Heft 24

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

12^e année.



15 Décembre 1876.

N^o 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Biographie populaire des pédagogues suisses. Wehrli. — Projet de fondation d'une Académie suisse ou Institut national. — Chronique vaudoise. — Correspondance bâloise sur le boulier-compteur. — Correspondance genevoise. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. Dictée.

Biographie populaire des pédagogues suisses.

Wehrli, l'éducateur thurgovien, le père de l'école des pauvres.

C'était une grande chance pour Fellenberg d'avoir mis la main sur un homme comme Wehrli ; car les pauvres enfants confiés à ses soins trouvèrent non-seulement en lui un instituteur, mais un père, une mère, un maître de travaux et un compagnon de travaux. Tout en travaillant avec eux, un outil ou un instrument aratoire à la main, il lui communiquait les connaissances qu'il possédait et s'entendait à rendre ses leçons attrayantes. L'école des pauvres prospéra entre ses mains.

Il va sans dire que, comme tout ce qui est nouveau et utile, l'établissement dirigé par Wehrli eut ses détracteurs et ses mauvais plaisants. Comme les enfants étaient employés à cultiver les terres de M. de Fellenberg, il ne manqua pas de gens pour dire que le propriétaire d'Hofwyl cherchait à s'enrichir aux dépens de ses petits ouvriers et à les substituer aux journaliers et aux domestiques ordinaires. Fellenberg s'éleva avec force contre ces

insinuations malveillantes et ne négligea rien pour édifier le public sur ses véritables intentions.

En 1810, pendant que la diète siégeait à Berne, le chef de l'établissement d'Hofwyl donna une fête agricole pour laquelle trois mille cartes d'invitation furent distribuées.

Le landamman de la Suisse, M. de Wattenwyl, beaucoup de membres de la diète, les ambassadeurs de France, de Prusse, de Bavière et d'Autriche y assistèrent. Fellenberg leur fit les honneurs des diverses écoles dont se composait son vaste établissement et garda pour la fin l'école de Wehrli. Essais de machines, exercices de chant et de musique, distributions de prix, tout cela fut suivi d'un banquet auquel prirent part tous les invités et tout le personnel de Hofwyl, y compris les valets de ferme et les domestiques des deux sexes.

Mais la fête de Hofwyl, de l'aveu de Wehrli lui-même, n'atteignit pas le but que s'était proposé son organisateur. Le peuple bernois, dans son bon sens rude et défiant, ne se laisse pas prendre à l'éclat des fêtes. « La plus grande partie des spectateurs de Wehrli se retira mécontente. »

Mais le caractère énergique de Fellenberg ne se laissa pas déconcerter par le peu de succès de son exhibition agricole. L'année suivante, il profita de la réunion de la Société d'agriculture pour donner un spectacle d'un nouveau genre au public. Les assistants, parmi lesquels bon nombre de notabilités, furent réunis dans un petit bois où Wehrli et ses élèves bien peignés, lavés et proprement vêtus de triège, prirent place autour de leur maître. Ce dernier, sans s'inquiéter de la présence de tant de monde, se mit à les examiner sur les objets du programme, puis passa à des questions d'un ordre pratique, et enfin leur fit exécuter des chants, des morceaux de musique et des exercices de gymnastique. Fellenberg prenant alors la parole adressa une allocution aux enfants, puis se tourna vers leur bienfaiteur : « Wehrli, tu as une tâche pénible et ingrate, qui ne cesse ni jour ni nuit et que personne ne peut mieux comprendre que toi et moi. Mais sans toi je n'en serais pas où j'en suis ; sans toi, mon école industrielle n'aurait pas atteint le degré auquel elle est parvenue. »

Dès ce jour, la réputation de Wehrli fut faite non-seulement en Europe, mais au-delà des mers et, dans le nouveau monde même, les hommes d'Etat et les philanthropes suivaient avec attention les perfectionnements introduits par Fellenberg. L'un des anciens magistrats les plus distingués de la Suisse, l'ancien ministre de l'intérieur de la République helvétique, Albert Rengger, fit des établissements d'Hofwyl et de l'école de Wehrli en particulier, l'objet d'un rapport élogieux à la diète. Le comte de Ville-Vieille en instruisit le gouvernement français et Capo

d'Istria, le célèbre ministre de Russie, en écrivit à son souverain. L'école de Wehrli fut préconisée comme une panacée contre le paupérisme et les dangers du prolétariat, qui étaient déjà alors le cauchemar des esprits sérieux et clairvoyants.

Mais ce qui devait exciter surtout l'étonnement et l'admiration de l'observateur, c'était la position exceptionnelle que Wehrli occupait à Hofwyl.

Cet excellent homme, aussi peu soucieux de ses aises que de ce que tant d'autres auraient considéré comme une atteinte portée à leur dignité, vivait dans une égalité complète avec ses élèves, couchant dans le même dortoir, mangeant à la même table et partageant leur nourriture, qui se préparait avec celle des domestiques, et n'ayant de la viande que le dimanche. Comme eux encore, il portait un habit de milaine en hiver et de triège en été. Il partageait également tous leurs travaux depuis le grand matin jusqu'assez tard dans la soirée. Une des occupations habituelles des élèves de la *Wehrli-Schule* était l'extirpation des mauvaises herbes dans toute l'étendue du domaine. Wehrli s'en plaignait un peu en 1811 : « Cette besogne, disait-il, nous prend » des jours entiers et n'est pas propre à donner le goût du travail. » Moi-même, je ne connais pas d'occupation plus assommante, » surtout quand on ne peut pas s'agenouiller pour le faire à » cause de la semence et qu'il faut se courber pour y mettre la » main. »

En 1827, le même sujet de plainte revenait sous sa plume. « Voilà déjà neuf ans, disait-il, que j'arrache les mauvaises herbes » à Hofwyl et que je me courbe en deux pour faire ce travail. » J'en suis las. » Deux ans plus tard, l'extirpation des ronces et de l'ivraie faisait encore son supplice.

Sans cette école de Wehrli, l'institut d'Hofwyl n'eût jamais acquis la réputation qu'elle avait d'être un des premiers établissements d'éducation du monde. La position de Wehrli, à l'endroit de Fellenberg, n'en était pas moins celle d'un serviteur envers son maître. Lui-même se comptait parmi les domestiques de la maison. Il n'y a pas trop lieu de s'en étonner, quand on compare l'humble fils du maître d'école thurgovien avec le riche et important patricien bernois, dont les caprices égalaient les ressources. Fellenberg, c'est la volonté d'acier, le despote éclairé, Wehrli, l'abnégation et la modestie personnifiées.

En dépit cependant de sa résignation et de son absence de toute visée prétentieuse, Wehrli ne laissait cependant pas de sentir parfois le joug et de le porter avec peine. En 1821, il écrivait à son père qu'il se trouvait trop dépendant à Hofwyl pour ne pas désirer d'en être délivré et de devenir lui-même son maître. Mais, à ce moment même, il refusait la place de directeur de la maison des orphelins de Bâle et un poste lucratif à Yverdon,

auprès de Pestalozzi, dont le grand cœur savait apprécier celui de son émule. C'est que tout en protestant contre sa dépendance absolue de Fellenberg, il se sentait dominé et fasciné par cet homme, auquel il suffisait de quelques bonnes paroles pour ramener Wehrli, qui en fait l'aveu dans l'espèce d'autobiographie qu'il nous a laissée sans l'achever : « Quand je voyais se dresser » devant moi cette majestueuse figure et que, me frappant amicalement sur l'épaule, il me disait : Comment va, mon ami ? que » je l'entendais parler avec bienveillance aux élèves, je reprenais » tout mon courage et je me sentais plein de confiance en lui et » en moi. »

De vrai, les établissements de Hofwyl et l'école de Wehrli allaient se développant chaque jour davantage et la situation de l'instituteur des pauvres se trouva aussi elle-même allégée par la présence d'une ou deux personnes qu'on lui adjoignit comme aides. On songeait de plus à lui donner un cercle d'activité plus étendu par la création d'une *école moyenne*, destinée à former les jeunes gens de la classe intermédiaire entre les riches et les pauvres.

L'école moyenne s'ouvrit en effet en 1828, et quelques-unes des branches d'études les plus importantes furent confiées à Wehrli, qui n'en conservait pas moins la direction de l'école des pauvres. Le sarclage et l'extirpation des mauvaises herbes n'étaient plus son affaire. L'habit de milaine du paysan fut échangé contre le frac de la ville. Il mangeait dès lors à la table des élèves de l'école moyenne que présidait Madame de Fellenberg.

Ce fut là la troisième étape dans la carrière pédagogique de Fellenberg.

Les parents de Wehrli étaient morts en Thurgovie et leurs enfants avaient trouvé asile dans une maison de pauvres. Le noble instituteur, que ces circonstances attristaient, éprouva le besoin de combler le vide que lui laissait au cœur la perte des auteurs de ses jours. Il jeta les yeux sur la veuve d'un instituteur oberlandais, Anne Schlunegger, de Grindelwald, femme très-capable, par son intelligence et son énergie, de le soutenir et de le seconder dans son œuvre pédagogique.

Sur ces entrefaites avait éclaté la Révolution de 1830. Fellenberg, qui l'avait vue venir sans peur, cherchait à en profiter pour reprendre ses essais d'école normale. Dans le dessein de faciliter à des instituteurs dénués de ressources leur participation au cours de répétition et autres qui se donnaient à Hofwyl, Fellenberg les employait comme journaliers pendant la journée. Les leçons se donnaient le matin et le soir. En dépit de la vie pénible que menaient les apprentis-instituteurs, le nombre des demandes était très-grand ; il en venait de toute la Suisse.

La réussite de ce système confirma Fellenberg dans sa pensée dominante que l'éducation populaire pouvait et devait se faire sur le terrain de l'agriculture. Dans cette alliance du travail intellectuel et du travail manuel, Wehrli était de nouveau l'homme de la situation. Mais d'autres idées occupaient en ce moment l'instituteur des pauvres et donnèrent une nouvelle direction à son esprit. Parmi les jeunes instituteurs qui venaient étudier à Hofwyl, il y avait un certain nombre de Thurgoviens. Les récits élogieux qu'ils avaient faits de Wehrli, de sa manière d'enseigner, avaient suggéré au gouvernement de ce canton la pensée de l'appeler à la tête de l'école normale qu'on se proposait de fonder.

Convaincu que Fellenberg n'avait plus besoin de lui et que l'établissement pouvait marcher comme sur des roulettes, Wehrli donna sa démission. La polémique qui s'engagea à cette époque entre Fellenberg et le pasteur Langhans, son voisin, peut avoir contribué aussi à dégoûter le professeur thurgovien. Fellenberg, d'ailleurs, quoiqu'il le vît partir avec peine, ne chercha pas à retenir son collaborateur.

En septembre 1833, Wehrli quitta l'endroit où il avait vécu, travaillé, souffert pendant 23 ans à arracher les mauvaises herbes, non-seulement des prés, mais du cœur d'enfants délaissés et souvent vicieux. Arrivé à Hofwyl en pauvre régent de village, il s'en allait maintenant entouré d'une certaine auréole de célébrité et avec un pécule acquis, on peut le dire, à la sueur de son front à force d'épargne, et suivi de sa femme et d'une fillette née de son union avec Anne Schlunegger.

Lorsque Wehrli prit la direction de l'école normale de la Thurgovie, il avait 43 ans. (A suivre.)

Projet d'une Académie nationale esquissé par le Dr Bluntschli, de Zurich, professeur à l'université de Heidelberg.

(Suite et fin.)

Les considérations élevées sur lesquelles s'appuyait M. Bluntschli, c'est-à-dire un homme de science distingué qui est en même temps un homme d'Etat, semblaient devoir mériter l'attention, sinon du grand public, plus occupé des questions du jour que du progrès de la culture intellectuelle, du moins des esprits, en assez grand nombre dans nos cantons, pour lesquels les intérêts scientifiques et littéraires ont leur importance et qui comprennent la relation intime qui existe entre ces intérêts et la politique. Mais, à part quelques rares articles de journaux, le projet de M. Bluntschli avait passé pour ainsi dire presque inaperçu et n'avait trouvé d'ailleurs aucun écho dans la région officielle. L'idée cependant d'une Académie des sciences et des lettres avait frappé quelques intelligences, accoutumées à examiner de plus près tout ce qui touche à l'avenir du pays, à sa grandeur

morale et intellectuelle, inséparable, comme le dit très-bien M. Bluntschli, de sa prospérité matérielle. Une de ces intelligences d'élite, M. le professeur Kym, de Zurich, connu par des travaux de philosophie d'une certaine valeur, a repris en sous-œuvre le projet de l'auteur du Droit fédéral et en a fait l'objet d'un article dans le *Bund*, destiné à attirer l'attention publique sur l'opportunité d'une centralisation intellectuelle. A la conférence des professeurs de l'enseignement supérieur qui a eu lieu à Olten, M. Kym est revenu sur ce sujet intéressant et a exprimé le vœu que la question fût mise à l'étude, et M. Aimé Humbert, professeur à l'académie de Neuchâtel, qui assistait à la réunion, l'a jugée digne de l'examen du Corps académique de ce canton, au sein duquel elle a été introduite par un exposé de son ancien recteur et par la traduction qu'a faite de l'opuscule de M. Bluntschli l'auteur de ces lignes. Ce dernier avait déjà donné en 1858 un aperçu de l'idée de M. Bluntschli dans une société de Fribourg et dans un journal de ce canton. Mais il n'avait pas tardé à sentir refroidir son zèle en présence du peu de sympathie que la presse de ce temps avait montré pour le projet, qu'on qualifiait ici d'utopie, là de tentative aristocratique, incompatible avec les institutions républicaines.

L'opinion a-t-elle changé depuis lors ? Les circonstances sont-elles devenues plus propices ? Nous avons de la peine à le croire. Toutefois, puisque l'idée de M. Bluntschli (car l'initiative lui appartient), reprise par M. Kym, est en soi belle, grande, qu'elle est dictée par deux sentiments généraux et salutaires, savoir l'amour de la Patrie et celui du progrès intellectuel, qu'il a paru tel à plusieurs têtes pensantes et qu'il y va peut-être de l'avenir définitif des sciences et des lettres dans notre pays (telle est l'opinion de M. Bluntschli), nous croyons utile, opportun, convenable, de vouer une attention sérieuse à ce projet ou à toute autre proposition tendant au même but, celui de maintenir la Suisse au rang que ses savants, ses lettrés et ses *artistes* lui ont conquis au siècle dernier dans le monde intelligent. Nous soulignons à dessein le mot *artistes*. M. Bluntschli, lui, a laissé dans l'ombre ce côté de la vie intellectuelle et ne s'est occupé que de la science et des lettres. Mais nous ne voyons pas pourquoi il ne serait pas fait aussi leur part aux artistes, architectes, statuaires, musiciens, comme dans d'autres instituts nationaux. C'est dans tous les cas une question à examiner avec les autres. La dépense en serait notablement augmentée, il est vrai, car outre que le groupe des artistes devrait compter autant de représentants au sein de l'Académie suisse qu'une autre des grandes branches d'études indiquées par M. Bluntschli, la création de ce groupe réclamerait impérieusement l'allocation d'une somme considérable pour encouragements donnés aux arts. Mais, puisque nous faisons tant que de désirer, de rêver si l'on veut, pour notre patrie, une institution comme une Académie ou un Institut national, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout et ne pas comprendre tout le domaine intellectuel, sciences, littérature et beaux-arts, dans notre Olympe ou notre Panthéon de l'intelligence ?

La plus grande objection que nous ayons entendu faire au projet, à le considérer en lui-même, c'est que la centralisation intellectuelle est une mauvaise chose et ne se justifie pas, comme la centralisation politique, par des motifs de nécessité et de salut public. Elle est une mauvaise chose en ce qu'elle bureaucratise la science et la littérature et en fait une sorte de mandarinat à la chinoise. La Suisse était grande et glorieuse au siècle dernier par ses hommes de génie dans les genres les plus divers, les Bernouilli, les Jean de Muller, les Albert de Haller, les Lavater, les Gessner, les Zimmermann, les Sulzer, les Pestalozzi, les Iselin, les Bonnet, les Saussure, les Tissot, les Bonstetten, les Trippel, les Fuessli, les Hedlinger, les Rusca. Et cependant sciences, lettres et beaux-arts n'avaient rien d'officiel et se cultivaient librement et sans autre stimulant que l'amour du vrai, du beau et du bien, qui animait, enthousiasmait, consumait ces généreuses et fières intelligences de notre patrie. On fait d'autres objections encore. Dans les pays monarchiques, les seuls où nous trouvions des institutions de ce genre, la faveur a souvent autant de part que le mérite au choix des académiciens. L'esprit de parti y joue aussi un rôle. Cet esprit de parti, voire l'esprit de coterie politique, n'est pas mal développé à l'heure qu'il est dans certaines contrées de la libre Helvétie. Les grandeurs de convention et les réputations gonflées comme des ballons, par une presse complaisante ou intéressée, ne sont pas non plus chez nous des exceptions aussi rares qu'on le désirerait. Si un choix judicieux et impartial des membres de l'Institut est déjà sujet à caution à divers égards, ne trouvera-t-il pas un autre obstacle encore dans la différence des langues ? Les Suisses allemands sont-ils bien qualifiés pour apprécier un écrivain de la Suisse romande et vice-versa ? Ces objections, sans doute, ne sont pas toutes également fortes et concluantes. Celle que l'on tire de la présence de tant de grands hommes au siècle précédent perd un peu de sa signification quand on voit la moitié au moins de ces hautes intelligences contraintes de demander à la terre étrangère les moyens d'existence et la liberté de penser et d'agir que leur refusait leur mesquine et ingrate patrie.

Il n'est pas aussi aisé de répondre au reproche de bureaucratisme et de mandarinat qui a été adressé plus d'une fois à l'Académie française et dont l'Institut helvétique ne serait probablement pas plus exempt que l'Académie française et l'Institut en général.

Mais, en dépit de toutes ces observations critiques, la question est assez importante et assez féconde pour être examinée et discutée sous toutes ces faces.

L'idée d'une Académie nationale, proposée par M. Bluntschli, a déjà reçu, sur une échelle restreinte, une application dans la Suisse romande par la création de l'*Institut national genevois* en 1854, donc quatre ans avant la publication de la brochure de M. Bluntschli. Bien qu'essentiellement genevois, les fondateurs de cette institution, M. James Fazy en tête (à tout seigneur tout honneur), entendaient bien en étendre le rayonnement et l'influence à tous les cantons romands. Je n'en veux pour preuve que la

nomination de membres correspondants, pris parmi les hommes de lettres des cantons voisins. L'extension donnée à l'Académie de Genève, épanouie en Université et son inauguration comme telle, sont-elles de nature à donner à cette institution un plus grand développement dans la Suisse romande et dans un moment donné, si l'épanouissement allait jusqu'à faire de la haute école de Genève une Université fédérale, dans la Suisse allemande elle-même, développement que nous saluerions avec plaisir si, comme nous n'en doutons pas, d'après le discours d'ouverture du chef actuel du gouvernement genevois, dont nous citons quelques passages saillants, la liberté la plus complète d'enseignement est assurée aux professeurs et le choix d'iceux déterminé par de purs motifs de science et non d'après des calculs de parti, de coterie ou de personnes ?

Voici les belles paroles prononcées par M. Carteret, le jour de l'inauguration de l'Université, le 26 octobre 1876 :

« En créant notre Université, nous n'avons fait que suivre la tradition de nos ancêtres. Qui ne sait que l'Académie de Genève a contribué pour une large part à nous donner un nom dont la grandeur dépasse de beaucoup celle de notre territoire ?

» De tout temps, le peuple de Genève a aimé et compris l'instruction à tous les degrés ; il a compris, en particulier, que ce qui assure le mieux une bonne instruction élémentaire, c'est une bonne instruction supérieure, car celle-ci en est pour ainsi dire la mère nourricière.

» Nous avons senti que notre canton pouvait aussi, grâce au terrain fécond préparé par nos pères, voir fleurir dans toute son expansion, avec toutes ses branches et tous ses rameaux, l'arbre si grand et si sain de l'instruction publique. Genève ne pouvait rester à cet égard en arrière des villes de la Suisse allemande. Ce qui avait été possible à Bâle, dont le territoire est encore moins grand que le nôtre, ne devait pas être irréalisable ici.

» Nous sentons vivement et nous n'oublierons point qu'après les liens qui nous unissent à la Suisse, l'instruction est la plus forte assise du boulevard protecteur de notre indépendance et de notre liberté.

» Je viens de prononcer le mot de liberté.

» MM. les professeurs peuvent être assurés que la leur, dans les domaines de l'enseignement comme dans tous les autres, sera toujours pleine et entière chez nous. Une fois le professeur nommé conformément à la loi, il est absolument maître de sa chaire. Quels que soient les hommes qui pourront être à la tête du Département de l'Instruction publique, jamais ils ne se préoccuperont de lui imposer un programme, de lui indiquer telle marche à suivre, telles théories à soutenir contre telles autres ; le professeur ne relève dans notre Université que de sa conscience. Nous n'avons, du reste, pas à craindre que cette liberté devienne jamais abusive. S'il arrivait, mais cela ne sera pas, j'en ai le sentiment, qu'un professeur, quittant le terrain des convenances, s'égarât jusqu'à froisser de légitimes susceptibilités, il

trouverait une redoutable concurrence dans l'institution des *privat-docent*, qui est basée sur la liberté de l'enseignement, et la liberté corrigerait ainsi la liberté (*). »

A. DAGUET.

Chronique vaudoise.

Au printemps dernier, 31 élèves sortaient des écoles normales pourvus du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Ce chiffre était supérieur à celui des années précédentes ; aussi certains concours de nominations ont-ils réuni jusqu'à seize postulants et l'on a pu craindre un moment un encombrement fâcheux pour les jeunes instituteurs. Actuellement cette crainte est dissipée : tous les nouveaux brevetés sont placés ; d'anciens instituteurs sont rentrés dans la carrière, et il reste encore des places vacantes.

Remarquons que ces 31 élèves brevetés se sont voués tous à l'enseignement primaire dans le canton : excellente réponse à faire à ceux qui prétendent que depuis l'extension du cycle des études, les élèves sortis des écoles normales s'expatrient ou recherchent l'enseignement secondaire, en désertant une carrière qu'ils trouvent trop modeste.

L'école des élèves-régentes a fourni également 29 jeunes institutrices diplômées ; toutes sont placées à la tête d'une école ou ne tarderont pas à l'être.

Une observation de la Commission de gestion invitait le Conseil d'Etat à étudier la convenance d'une réduction dans la durée des études à l'Ecole normale des élèves-régents, avec suppression de l'enseignement de la langue allemande. La Commission financière dite « de sauvetage, » qui a publié son rapport, il y a quelques semaines, en appuyant aussi, par des raisons d'économie, la diminution des années d'études, remarque cependant que les exigences pédagogiques peuvent nécessiter le maintien de l'état de choses actuel. Cette réserve est prudente : il n'est guère possible de diminuer le programme d'études ; on parle même de le compléter en annexant à l'établissement une école-modèle. C'est sans doute pour préparer une telle création qu'on vient d'astreindre les élèves à donner chaque semaine quelques leçons dans les écoles de la ville. Les questions que soulève la réorganisation des écoles normales mériteraient certainement une discussion dans la presse pédagogique et dans les conférences d'instituteurs. Je suis étonné du silence général qui règne sur ce point.

On va créer encore deux collèges communaux : l'un au Sentier, l'autre à Lutry.

Ces nouvelles créations d'établissements classiques ou industriels, dans des localités à ressources limitées, constituent-elles réellement un progrès ?

(*) A propos de l'Université de Genève, nous avons reçu de cette ville un manuscrit intitulé : *Discours recueilli à l'ouverture de l'école de médecine*, sans nom d'auteur ni indication quelconque sur la provenance de cet envoi. Nous rappelons à nos correspondants que nous ne pouvons insérer aucune pièce anonyme, quelle qu'en soit la teneur. (Note de la rédaction.)

Est-ce qu'on pourra suffire en même temps aux exigences du Collège et à celles de l'école primaire ? Ces deux institutions ne se feront-elles pas une concurrence nuisible ? Enfin, ne vaudrait-il pas mieux, puisque ces localités peuvent faire de nouveaux sacrifices pour l'instruction publique, multiplier les classes primaires en diminuant le nombre des élèves de celles-ci, augmenter le matériel et les collections d'enseignement, et établir pour les classes supérieures un programme d'enseignement secondaire ? Une telle organisation ne répondrait-elle pas mieux qu'un collège aux besoins généraux ? Telles sont les questions que j'ai entendu poser et qu'une discussion dans l'*Educateur* pourrait contribuer à élucider.

Le Synode de l'Eglise nationale vient de faire un véritable cadeau aux écoles de la Suisse romande. Avec les deux mille francs qu'il a retirés de la vente du psautier, il a fait éditer un recueil de chant, l'*Ecole musicale*. Ce volume cartonné, format de Zofingue, ne coûte que fr. 1.60. Il renferme 186 morceaux pris en grande partie dans le recueil de Heim, si répandu dans la Suisse allemande. M. le professeur *Durand* a réussi, le plus souvent avec bonheur, à traduire en langue française les chants d'école de nos confédérés ; d'autres morceaux, en assez grand nombre, sont dus à M. *Oyex-Delafontaine*. La partie musicale a été soignée par MM. *Blanchet*, *Hössli* et *Denéréaz*.

On regrette que le nouveau recueil ne renferme pas un plus grand nombre de morceaux déjà connus. Je crois cette critique fondée : l'*Ecole musicale*, par suite de cette circonstance, ne remplacera pas complètement les recueils de Neiss ; cependant cette publication est une bonne fortune pour nos écoles, et l'on peut désirer que le Synode ne nous donne jamais que des livres pareils.

X.

CORRESPONDANCE.

(Le Boulrier-Compteur).

Bâle, le 18 Novembre 1876.

C'est avec un grand intérêt et non sans quelque surprise que j'ai lu dans le dernier N° de l'*Educateur*, le jugement de M. Eug. Rambert, relatif à l'emploi du boulrier-compteur pour l'enseignement du calcul. J'ai été d'autant plus étonné de ce jugement, qu'il vient d'un de nos professeurs les plus estimés qui, par ses relations, doit avoir une connaissance suffisante de l'enseignement élémentaire.

Permettez-moi de vous exposer les raisons qui me conduisent à un résultat diamétralement opposé à celui de l'honorable professeur.

Après avoir enseigné les mathématiques à des degrés supérieurs, j'ai été frappé des minces notions de calcul (*Zahlbegriffe*) que les enfants possèdent en entrant à l'école. Ils ont une connaissance suffisante de la langue maternelle, ils savent quantité de petites histoires, ils savent même compter

jusqu'à 10, 20, etc., mais ils n'ont pas une idée réelle des nombres. J'ai vu des enfants ou plutôt j'en ai dans ma classe qui ne savaient pas qu'un cheval a quatre pieds, que la main a cinq doigts. Il faut donc avant tout leur donner une idée ce que c'est 2, 4, 5, etc. On y arrive de différentes manières, en leur présentant des monnaies, de petites pierres, des touches, etc. On fait compter les enfants en leur montrant les objets. Ils doivent apprendre que 5 est plus grand que 4. Après ces notions préliminaires vient le calcul proprement dit. On commencera par l'opération la plus simple, l'addition, en ajoutant 1 à 1, 1 à 2, 2 à 1. Chose étrange ! L'enfant ne sait pas répondre à la 3^{me} question ! Quoi d'étonnant qu'il faille y avoir recours à un moyen visuel pour le lui faire comprendre. Nous voilà conduit tout naturellement sur la voie de l'intuition. A l'aide de celle-ci, il m'est facile de faire comprendre aux enfants la nature et le mécanisme du calcul. Je commence par l'addition. De temps en temps je me passe d'intuition pour voir si les enfants ont compris, mais je me hâte d'y avoir recours, quand le résultat est faux.

La soustraction et successivement les autres opérations, se font de la même façon. En suivant cette marche, l'enfant doit arriver au bout d'un an à une connaissance suffisante des dix premiers nombres, ou en laissant de côté la multiplication et la division des vingt premiers nombres. Il doit savoir répondre à des questions comme celles-ci : $2 + 5 = 7$, $9 - 5 = 4$, $3 \times 3 = 9$, $\frac{1}{2}$ de 10 = 5, $8 = 2 + 5 + 1$, etc.

L'enfant ne peut *voir de tête* que quand il a appris à voir par les *yeux de la chair* ; il y en aura toujours un assez grand nombre qui ne verront absolument rien. Commencer trop tôt par les nombres abstraits, ce serait embrouiller toutes les notions des enfants, c'est étouffer les facultés au lieu de les développer.

Il va sans dire qu'on met de côté les moyens intuitifs aussitôt que possible ; mais pour les 20, 30 premiers nombres, on ne peut guère s'en passer. Ce n'est pas du temps perdu, comme dit M. Rambert. Il a contre lui et nous avons pour nous, dans cette question, les pédagogues les plus autorisés, les Pestalozzi, Diesterweg, Grube, etc.

Des enfants bien exercés dans les 20 premiers nombres n'ont pas besoin des doigts pour opérer dans le calcul mental comme cela se voit si souvent dans les écoles où l'intuition est dédaignée ou pas connue.

Maintenant quel est le meilleur moyen d'intuition appliqué à l'enseignement du calcul ?

Pestalozzi donnait grande importance aux doigts comme moyen d'intuition, mais j'ai toujours remarqué que cette manière de compter ne plaisait pas beaucoup aux enfants.

On ne peut pas disposer de sa main comme d'un objet étranger. D'ailleurs, c'est une chose dangereuse d'apprendre aux enfants à calculer sur leurs doigts. Ils s'en servent encore longtemps, même après qu'ils sont exercés à calculer de tête. En fait de moyens intuitifs, la plupart des péda-

gogues allemands donnent la préférence au boulier-compteur. Il est facile à manier, il permet de démontrer toutes les opérations, il donne une idée claire et précise des unités et des dizaines ; la couleur variée des boules a quelque chose d'attrayant pour les enfants. Pour une classe nombreuse, il est le seul moyen pour se faire comprendre de tous.

J. KINDHAUSER, instituteur.

Nous remercions sincèrement notre correspondant des observations utiles qu'il nous adresse et d'avoir lui, Suisse allemand, rompu le premier une lance en faveur du Boulier. Les instituteurs de la Suisse romande ne voudront sans doute pas rester en arrière et viendront dire ici leur opinion librement pour ou contre. En qualité de partisan du Boulier, je dirai qu'en France on se sert aussi du Boulier, témoin ceux que nous avons vus à l'*Exposition universelle de Paris*. Aux témoignages des pédagogues et théoriciens éducatifs qui ne croient pas que l'enfant puisse être aisément conduit aux choses abstraites, nous pouvons joindre J. J. Rousseau, ce grand promoteur des réformes et des améliorations scolaires. « *Les connaissances* » *spéculatives*, disait dans l'*Emile* le philosophe de Genève, ne conviennent » guères aux enfants, *même approchant de l'adolescence*. »

Au reste, comme nous le faisait judicieusement observer un honorable instituteur primaire de la ville de Neuchâtel, il y a un moyen terme à prendre entre l'opinion, selon lui trop tranchée, exprimée par le rapporteur de l'Exposition de Vienne et celle que nous défendons ici. Elle consiste à faire alterner avec le boulier des exercices de calcul de tête, dès que l'enfant est en état de se livrer à ces opérations purement mentales, à condition toutefois que le gros de la troupe enfantine suive. La question, nous le répétons, est ouverte et pendante devant le jury formé des instituteurs et de tous les amis de l'école.

A. DAGUET.

La Servette, Petit-Saconnex, le 30 Novembre 1876.

Messieurs,

Dans sa séance du 27 novembre, notre Société pour le progrès des études avait à son ordre du jour la question de la convenance de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires. Une quinzaine de membres seulement se trouvaient présents. M. Amédée Roget, président, a introduit le sujet en donnant lecture des deux lettres que je lui avais adressées cet été, lesquelles étaient rédigées à peu près dans les mêmes termes que celles que vous avez bien voulu insérer dans l'*Educateur* (15 juillet et 1^{er} septembre), et où j'énonçais la crainte que l'étude des premiers éléments de la langue allemande ne fût une perte de temps inutile pour le très grand nombre des élèves qui se borneront à suivre l'enseignement primaire.

Trois membres, dont l'un était M. Carteret, ont soutenu que c'était pour nous un devoir de faire enseigner de bonne heure aux enfants une langue qui est nécessaire pour nos relations fréquentes avec nos confédérés. Deux

membres ont contesté la convenance de faire commencer cet enseignement dans les écoles primaires ; deux autres ont parlé plus particulièrement des modifications qui devraient être apportées dans la méthode, afin de mettre cette étude difficile mieux à la portée des enfants. Mais les points saillants de la séance ont été, à mon avis, 1^o l'aveu, dans la bouche de M. Carteret, que, pendant un certain temps encore, l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires, ne pourra donner de bons résultats, faute de régents bien capables de le donner, et 2^o sa réponse à un membre qui avait exprimé le désir que cet enseignement fût commencé dans les écoles enfantines, savoir : que pendant longtemps encore, on n'aurait pas de maîtresses assez instruites pour qu'on pût les en charger. — (Il faudrait en effet avoir au moins 50 maîtresses capables de donner les leçons, car il y a des communes qui, vu leur étendue, ont deux écoles enfantines.)

J'ai demandé qu'on supprimât du moins l'écriture allemande comme inutile, et j'ai été fortement approuvé par un Allemand, chef d'institut.

Bien entendu, l'enseignement de l'allemand dans les écoles secondaires, le collège et les établissements supérieurs, n'a trouvé et ne devait trouver aucun contradicteur. Mais M. Carteret a reconnu que, pour les écoles secondaires de la campagne, où ce serait trop coûteux d'employer des maîtres spéciaux, il avait bien de la peine à trouver pour l'allemand des maîtres capables, ces maîtres devant nécessairement connaître plus que les premiers éléments de cette langue.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer mes civilités très-empressées.

Ch. SCHAUB.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

PROGRAMME DE L'ÉCOLE CANTONALE DE PORRENTROY (1876), chez Victor Michel, 38 pages in-4^o.

Placée sous le contrôle d'une Commission de onze membres dont deux sont pris dans les autres districts du Jura, l'école cantonale de Porrentruy compte un corps enseignant de 15 membres et un personnel étudiant de 73 élèves, répartis dans 7 classes divisées en sections réales et littéraires.

On voit avec peine la retraite de M. Gandon, maître de dessin, auquel son état de santé ne permettait plus de vaquer à ses fonctions. C'était un maître capable, aimé et estimé, mais dont la vue s'était affaiblie à un degré tel qu'il a dû prendre sa démission. M. Koby, élève sortant de l'Ecole polytechnique a été appelé à remplacer le regretté M. Ducrest. L'école a un laboratoire, des collections, une bibliothèque.

Le programme est conçu avec soin et accuse des études sérieuses.

Le programme est accompagné d'une dissertation ou mémoire intitulé *l'Enseignement secondaire et le Gymnase de l'avenir*. Dans ce mémoire, l'auteur, M. Meyer, maître de mathématiques, recteur de l'école cantonale

passé en revue les divers établissements d'instruction qui existent en France pour en tirer la conclusion que les études préparatoires en France ne sont pas à la hauteur que réclament l'indépendance des esprits et le développement des sciences, et les déclare inférieures à celles que l'on fait dans les écoles cantonales des Etats confédérés concordataires pour l'obtention du certificat de maturité. Cependant, il avoue que des plaintes se font entendre sur les résultats obtenus dans ces établissements, parmi les professeurs d'universités, sur la faiblesse des élèves des sections réales dans les lettres et celle des élèves littéraires dans les sciences ; ce qui a suggéré l'idée de faire parcourir aux élèves les mêmes études littéraires et scientifiques.

En ce qui concerne le jugement de M. Meyer, sur les établissements français, nous nous permettrons de penser qu'en ce qui concerne les lettres, ils sont supérieurs à ceux de la plupart des cantons, mais qu'ils sont inférieurs pour les sciences à plusieurs d'entre eux ; au reste, ces sortes de parallèles sont très-difficiles à établir et ne pourraient être concluants qu'après un examen auquel nous ne sommes pas en état de nous livrer.

M. Meyer est mathématicien et réclame pour les mathématiques la première place à côté du latin dans deux classes et même avant le latin dans deux autres. L'histoire, la géographie réunies n'auraient que 2 heures dans les classes inférieures et trois dans les classes supérieures ; la langue française n'aurait que 2 heures dans la première et 3 dans la seconde et la troisième, 4 dans les deux autres. A. D.

MANUEL DE GÉOGRAPHIE pour les écoles primaires du Jura bernois, par N. JACOB, instituteur au progymnase de Bienne. Seconde partie : *La Suisse* (VII^e année scolaire et première partie de la VIII^e). Bienne, librairie scolaire, Quartier Neuf, 9. 72 pages ; cartonné, 60 cent.

Ce petit livre fait suite à la géographie du canton de Berne du même auteur, et se distingue de beaucoup des ouvrages sur le même sujet, en ce qu'il a appliqué avec plus de vigueur la méthode de Ritter.

Fournir aux élèves une image aussi nette que possible du relief du pays, et en faire dérouler les relations qui existent entre le sol et ses habitants, voilà les exigences principales de cette école. Cela favorise puissamment l'enchaînement des idées, sollicite le raisonnement et fait de cette science une gymnastique de l'esprit qui le forge en le meublant. Ce n'est pas une affaire de mémoire, une nomenclature stérile, qui ne laisse dans l'esprit des élèves que des idées vagues bientôt effacées, mais une mine féconde de connaissances pratiques pour l'usage de la vie.

M. Jacob, pour mieux faire saisir le relief, a réuni, d'après les données géologiques, les différentes sommités en groupes, pour les Alpes, et en chaînes pour le Jura, contrairement au mode suivi jusqu'à ce jour où l'on se contente d'énumérer les principales cimes sans indiquer leurs relations. Par ce moyen, il est parvenu à donner une connaissance exacte des différents systèmes de vallées, des communications qu'elles ont entre elles et des

cours d'eau ; l'indication de l'altitude détermine les produits végétaux de chaque région, les occupations des habitants et leurs relations commerciales.

La marche qu'il suit est la méthode synthétique qui veut qu'on procède de la partie au tout, et pour pouvoir la suivre, il a dû faire une innovation dans la distribution habituelle de la matière, innovation qui sera accueillie comme un véritable progrès par tous ceux qui ont fait leurs expériences dans l'enseignement de cette branche.

Les traités de géographie suisse commencent par indiquer d'une manière générale et pour toute la Suisse, la situation, limites, étendue, montagnes, fleuves, rivières, etc ; à cause du grand nombre de mots à prononciation difficile, cette nomenclature rebute les élèves et prend un temps si considérable qu'il en reste trop peu pour faire une étude détaillée des cantons.

Dans le livre de M. Jacob, on commence directement la géographie physique et politique des cantons, et on ne prend qu'à la fin du cours, à titre de répétition et de vue d'ensemble, les détails orographiques et hydrographiques qui ont déjà été traités isolément. Les élèves entrant d'abord dans le cœur du sujet s'y intéressent davantage, et ces noms de montagnes, de vallées, etc., à prononciation difficile, ne se présentant qu'en petit nombre à la fois, se grouperont plus facilement dans la mémoire parce que leur situation est mieux connue.

Si le temps vient à manquer pour traiter les généralités placées à la fin, il n'y a pas grand inconvénient à les supprimer ; il en serait bien autrement, si on les avait bien traitées au commencement et qu'on n'eût pas le temps de faire l'étude complète des cantons, le cours serait complètement manqué. L'expérience a d'ailleurs prouvé qu'en commençant par les montagnes, fleuves, rivières, etc., il est impossible de donner une idée nette de la configuration d'un pays aussi accidenté que notre patrie, et de fournir une base solide pour l'étude des cantons ; il faut alors reprendre ces généralités, lorsqu'on traite les cantons isolément et à la fin du cours on ne pourra se dispenser de faire une répétition si l'on veut que l'élève ait une image nette de la Suisse ; donc, il est superflu de commencer par les généralités.

Si l'on considère de plus qu'en allant de la partie au tout, l'orientation, si difficile dans l'ancienne méthode, est rendue facile et que ce cours est destiné au degré moyen où, d'après le plan d'études du canton de Berne, l'histoire doit être traitée biographiquement et l'histoire naturelle synthétiquement, il faut pour rester conséquent aller aussi de la partie au tout pour l'enseignement de géographie.

Nous croyons inutile d'ajouter que le choix de la matière est très complet, et que l'auteur a utilisé partout les données les plus récentes. C'est, entre autres, le seul ouvrage qui donne une statistique complète de nos voies ferrées et de nos produits industriels, de sorte qu'il vient combler une véritable lacune dans nos écoles.

F. BUECHE.



PARTIE PRATIQUE.

DICTÉE.

La dictée suivante a été faite aux aspirants qui se sont présentés à l'examen du brevet d'enseignement primaire dans le département de la Seine, le 22 mars 1876.

Cette épreuve orthographique tirée de Bossuet offre très peu de difficultés. Nous en avons compté jusqu'à quatre... pas davantage. Décidément on ne raffine pas l'orthographe sur les bords de la Seine. Non seulement on a rompu pour toujours avec les bizarreries de l'orthographe d'usage et avec les traquenards de l'accord des participes ou des substantifs composés, mais avec certaine littérature maniérée et curieuse d'expressions insolites. Nos dictées à nous sont, nous le faisons observer à nouveau, et plus longues et plus difficiles pour le fond et pour l'orthographe elle-même.

Mort de Henriette-Anne d'Angleterre.

Si je vous fais voir encore une fois Madame aux prises avec la mort, n'appréhendez rien pour elle : quelque cruelle que la mort vous paraisse, elle ne doit servir cette fois que pour accomplir l'œuvre de la grâce. Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été puissante ? Voyez combien la mort a été terrible. Premièrement elle a plus de prises sur une princesse qui a tout à perdre. Que d'années elle va ravir à cette jeunesse ! Que de joie elle enlève à cette fortune ! Que de gloire elle ôte à ce mérite ! D'ailleurs peut-elle venir ou plus prompte ou plus cruelle ? C'est ramasser toutes ses forces, c'est unir tout ce qu'elle a de plus redoutable, que de joindre, comme elle le fait, aux plus vives douleurs l'attaque imprévue. Mais quoique sans menacer et sans avertir, elle se laisse sentir tout entière dès le premier coup, elle trouve la princesse prête. La grâce plus active encore, l'a déjà mise en défense. Ni la gloire, ni la jeunesse n'auront un soupir. Un regret immense de ses péchés ne lui permet pas de regretter autre chose. Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine, sa belle-mère, comme pour y recueillir les impressions de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec ses soupirs. A la vue d'un si grand objet, n'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques : une sainte simplicité fait ici toute la grandeur. Elle s'écrie : « O mon Dieu, pourquoi n'ai-je pas toujours mis en vous ma confiance ? » Elle s'afflige, elle se rassure, elle confesse humblement, et avec tous les sentiments d'une profonde douleur, que de ce jour seulement elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de regarder tant soit peu le monde.

BOSSUET. *Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre.*

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

Intérêts de la Société.

Aux membres de la Société des Instituteurs de la Suisse romande.

Chers collègues,

Nous prenons la liberté de nous rappeler qu'ensuite d'une décision du Congrès de St-Imier, relative à la création d'une *Caisse de secours et de prévoyance en faveur des instituteurs dans le besoin*, un Comité provisoire de cinq personnes fut choisi, parmi les membres du Corps enseignant de Neuchâtel, pour s'occuper de la réalisation de cette œuvre éminemment fraternelle et philanthropique.

Ce Comité se constitua le 15 mai 1875, et sa constitution fut portée à la connaissance des membres de la Société romande des instituteurs par l'*Educateur* du 1^{er} juin.

Le numéro du 1^{er} novembre de l'organe de la Société renfermait le *Règlement provisoire* de la Caisse mutuelle de secours et de prévoyance, et invitait les membres du Corps enseignant à faire partie de la nouvelle association.

Nous reproduisons ici les articles fondamentaux du Règlement provisoire.

ART. 5. Fera partie de la Caisse de secours et de prévoyance tout membre de la Société des instituteurs de la Suisse romande qui adhérera au présent Règlement et versera une cotisation annuelle de *un franc*.

ART. 6. Le sociétaire dans le besoin, la veuve et les orphelins d'un sociétaire ne peuvent prétendre à un secours que si les cotisations ont été payées.

ART. 7. Les dépenses de la Société sont couvertes :

- 1^o Par le produit de la cotisation annuelle mentionnée à l'art. 5 ;
- 2^o Par une partie des excédents ou *boni* de chaque exercice bisannuel de la Société des instituteurs de la Suisse romande ;
- 3^o Par des dons, legs, etc., des amis de l'œuvre ;
- 4^o Cas échéant, et surtout lorsqu'il s'agira d'orphelins, par le résultat d'un appel adressé aux enfants des écoles.

ART. 8. Toute demande de secours doit être adressée, par écrit, au président du Comité provisoire. Ce Comité prendra les renseignements nécessaires, soit auprès des Comités de district, soit auprès des Comités des sections cantonales. Ces renseignements pourront aussi être demandés à d'autres personnes.

Si le huitième Congrès scolaire avait siégé à Fribourg cette année, le Comité aurait présenté son rapport ; mais la réunion générale ayant dû être ajournée, il fallut recourir à d'autres moyens. Ainsi, à la suite d'un rapport verbal, soumis par M. Villommet au Comité central, dans sa réunion des 15 et 16 octobre dernier, il fut décidé que le Comité provisoire présenterait, par l'organe de l'*Educateur*, un aperçu de ses faits et gestes avec un état de la situation de la Caisse mutuelle de secours et de prévoyance.

Ce sont ces quelques données que nous vous soumettons aujourd'hui.

Nous avons tout d'abord le regret de devoir annoncer qu'il n'a pas été répondu à notre appel comme nous étions en droit de l'espérer, après avoir été témoins de l'enthousiasme que l'œuvre projetée avait rencontré à St-Imier. Ainsi, la nouvelle association ne compte aujourd'hui que 43 membres sur plus de 1100 faisant partie de la Société pédagogique romande, dont 7 de Neuchâtel, 1 de Fribourg, 31 de Genève, 1 du Jura bernois et 3 de Vaud. Honneur à ces collègues, à ceux du canton de Genève, tout particulièrement, qui nous donnent ici, comme en d'autres circonstances, un exemple que tous les instituteurs devraient s'empresser de suivre !

Si le nombre des participants à la *Caisse mutuelle* est si peu considérable, il est tout naturel que les finances de la Société ne soient pas très-florissantes, puisque chaque membre ne paie qu'un franc par année. Elles le seraient moins encore si la générosité ne s'était pas chargée de les augmenter. En effet, la caisse de la Société a reçu, par l'intermédiaire de M. Tripet, ancien président du Comité cantonal neuchâtelois, la somme de fr. 105, reliquat d'une collecte faite parmi les instituteurs du canton de Neuchâtel en faveur d'un collègue célibataire, décédé avant la remise totale des fonds recueillis ; ce qui, joint à une somme de fr. 136, solde de la collecte pour les orphelins de la guerre, au produit des cotisations soit fr. 45 et aux intérêts des dites sommes, porte l'actif de la Société, aujourd'hui 22 novembre 1876, à fr. 301»80.

Cette somme est peu élevée, sans doute, mais c'est un commencement, c'est le grain de moutarde qui peut devenir cet arbre immense dont parle la Sainte Ecriture, si chacun veut faire son devoir en contribuant, pour sa part, à la réussite de l'œuvre fraternelle et éminemment utile, qui doit sortir de la période d'incubation où elle s'est attardée jusqu'ici, pour entrer dans celle de son complet épanouissement.

Disons aussi que, d'un autre côté, aucune demande de secours n'est parvenue au Comité, qui aurait été heureux de contribuer au soulagement de quelques-unes de ces infortunes et de ces malheurs dont la classe enseignante, pas plus que toute autre, hélas ! ne sera jamais exempte.

Voilà, chers collègues, ce que nous tenions à vous communiquer. Il résulte des quelques faits exposés, que la *Caisse mutuelle de secours et de prévoyance* n'a pas trouvé, parmi les membres du Corps enseignant, la faveur qu'elle mérite. D'où cela provient-il ? Nous ne pouvons supposer que ce soit par antipathie ni même par indifférence que tant de nos collègues se tiennent éloignés d'une œuvre qui ne réclame pas un bien grand sacrifice de leur part, et que, nous en sommes convaincus, ils ont été les premiers à apprécier et à acclamer. Nous croyons plutôt que c'est par oubli, ou peut-être encore parce que l'occasion a manqué à plusieurs pour se faire inscrire comme membre de la nouvelle association. Et pourtant, rien n'est plus facile : *il suffit de verser un franc annuellement, soit entre les mains des présidents des sections locales et cantonales, ou bien de l'envoyer, sous forme de timbres-poste, si cela convient, à M. Villomet, instituteur à Neuchâtel*, l'initiateur et le promoteur de l'œuvre et le caissier du Comité provisoire.

Nous recommandons tout particulièrement cette œuvre aux présidents des sections locales et cantonales, qui voudront bien profiter des réunions qu'ils président pour la rappeler, en faire ressortir le but philanthropique et recueillir les adhésions.

Nous espérons donc, chers amis et chers collègues, que, devant un but aussi grand, aussi noble, aussi évangélique pouvons-nous dire, toute autre considération disparaîtra, et que tous les membres de la *Société des instituteurs de la Suisse romande* tiendront à honneur de faire partie d'une institution telle que la **Caisse mutuelle**, et que l'année prochaine, au Congrès de Fribourg, votre Comité provisoire aura la satisfaction de présenter à l'assemblée générale le rapport le plus favorable et le plus réjouissant.

Neuchâtel, le 22 novembre 1876.

Les membres du Comité provisoire :

D^r DAGUET, professeur, rédacteur en chef de l'*Educateur*,
A. BIOLLEY, président,
A. GUEBHART, inspecteur, vice-président,
F. VILLOMET, caissier,
F. TRIPET, secrétaire.